

000128

AFFAIRE No 29 - REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME DE CHAMP-FLEURI  
AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE NEGOCIE AVEC LA  
S.I.R.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'état de la piste d'athlétisme du Stade de Champ-Fleuri nécessite sa réfection. Les travaux ont été chiffrés par l'Entreprise S.I.R. pour un montant de 1 169 201,82 Francs.

Je vous demande de m'autoriser à passer un marché négocié avec l'entreprise S.I.R., conformément à l'article 312 bis du Code des Marchés Publics qui permet une telle action, lorsque l'exécution des travaux requiert une technique spécifique.

Le financement est prévu au chapitre 903 - article 232-140.

Je mets la question aux voix.

M. BOURHIS Camille donne lecture des avis des Commissions.

La Commission E.C.T.L. est favorable. Elle note que cette piste est particulièrement utilisée.

La Commission des Travaux Publics émet un avis favorable. Cette piste a été construite il y a environ sept ans et nécessite une remise en état. Une opportunité s'est présentée à l'occasion du retour vers la métropole d'une entreprise qui possède le brevet pour ce type de travaux et dont le contrat se termine à l'Ile Maurice (à l'occasion des Jeux des Iles).

Les travaux se feront en septembre.

La Commission des Finances est favorable.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

M. CHANE KUNE : Ce n'est pas encore sous garantie, cela ?

M. FOURNEL : Il y avait une garantie bi-annuelle.

M. GERARD G. : Lorsqu'on avait présenté cette piste, à l'époque, on l'avait décrite comme étant révolutionnaire, comme quelque chose qui durerait très longtemps, etc... On s'aperçoit au bout de deux ans qu'il faut recommencer.

M. BOURHIS : Au bout de sept ans.

M. GERARD G. : Au bout de sept ans, pardon. Mais il y a pour 1 169 201,82 Francs de travaux de réfection. Alors, je voudrais savoir pourquoi. Qu'est-ce qui explique cette usure prématurée ?

LE MAIRE : Cette piste a été utilisée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ou presque. Cela montre bien qu'elle n'a pas été délaissée.

M. PAYET A. : Cette piste est utilisée par la Cité Scolaire, par l'ensemble des associations d'athlétisme de Saint-Denis (et je dirai même du Département). Toutes les manifestations d'athlétisme ont lieu sur ce site. C'est donc une piste qui est très utilisée, non seulement par les dionysiens mais aussi par l'ensemble du Département. Malgré cela, elle a duré sept ans. Il faut l'entretenir, sinon elle sera encore plus abîmée, et c'est tout.

M. CHANE KUNE : Je crois également, Mon Collègue, que vous devriez ajouter les handicapés.

M. PAYET A. : Effectivement. De plus, ce n'est pas seulement les handicapés dionysiens qui viennent sur cette piste, mais des handicapés de toute l'île.

LE MAIRE : Il y a, c'est vrai, une grosse utilisation de cette piste. La réfection n'est pas due à une quelconque défaillance du matériel, mais à la fréquence de son utilisation.

M. RIVIERE : C'est de l'usure normale, donc.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.